



# **Le contrat d'engagement pour les stagiaires**

**- 14 mars 2019**

Une formation professionnelle constitue un investissement fort, tant pour vous que pour la Région et l'Europe. Soucieuse de valoriser cet investissement, la Région a souhaité mettre en place ce contrat d'engagement entre elle, en tant que financeur, et vous, en tant que bénéficiaire de ce financement.

## **Infos pratiques**

Pour toute information, rapprochez-vous de votre organisme de formation qui complètera le contrat avec les renseignements propres à votre formation, et qui vous le fera signer. Il vous remettra l'original et en conservera une copie.



[> Toutes les actualités](#)